



Compte Rendu des CAP « Recours en Révision de l'Entretien Professionnel »

Globalement, Lors de l'évaluation 2014 (année de gestion 2013), le département du Rhône a comptabilisé pour les 2224 agents (A,B,C), **15 recours de révision d'entretien professionnel**.

Catégorie C :

En préambule de la CAP, FO DGFIP a rappelé son opposition au Pacte de Responsabilité.

FO DGFIP a également réaffirmé son opposition au principe du contingentement des bonifications (réductions de durée d'échelon) lors de l'évaluation par le chef de service. L'agent devrait en effet pouvoir bénéficier d'une Réduction-Majoration en rapport à sa réelle valeur professionnelle .

Concernant les 753 Agents d'Administration **seulement 8 ont émis le souhait d'une révision d'entretien professionnel**, répartis de la façon suivante :

- 3 demandes de révision de l'Appréciation Générale,
- 1 demande de révision de Réduction/Majoration,
- 4 demandes de révision de l'Appréciation Générale + Réduction/Majoration.

Sur ces 8 demandes, seulement 4 ont effectué un recours auprès de l'Autorité Hiérarchique, dont **3 ont fait un recours en CAPL**.

A l'ouverture de la CAPL, la direction nous communique la réserve de réductions disponibles pour cette commission :

3 Réductions de 2 mois,

8 Réductions de 1 mois.

Dossier n°1 :

L'agent ayant obtenu une réduction d'1 mois, demande une révision de sa réduction à 2 mois.

Au vu de son dossier, et de l'argumentation des élus, l'administration accorde une réduction de 2 mois.

Dossier n°2 :

L'agent ayant obtenu une réduction d'1 mois, demande une révision de sa réduction à 2 mois.

Au vu de son dossier, et de l'argumentation des élus, l'administration accorde une réduction de 2 mois.

Dossier n°3 :

L'agent ayant obtenu

-un cadencement moyen (0.00),

-une appréciation de la valeur professionnelle (profil X) moyenne, et une appréciation Générale défavorables,

demande une révision des 3 éléments.

Au vu de son dossier, et malgré l'argumentation des élus, l'administration refuse en bloc les demandes.

Catégorie B :

2224 agents ont donc été notés pour la gestion 2013 dont 1031 contrôleurs.

32 contrôleurs ont refusé d'assister à l'entretien.

13 contrôleurs ont effectué un recours hiérarchique pour 1 satisfaction totale, 2 rejets partiels et 10 rejets complets.

8 Dossiers étaient donc présentés à la CAP.

Les dotations affectées à la CAPL sont 2 réductions de 2 mois et 8 réductions d'1 mois.

A l'issu des débats les 2 R2 (deux mois) et 2 R1 ont été accordées.

Catégorie A :

M. LOZAC a fait un rappel de la nouvelle procédure d'appel de notation, tout se déroule mieux hormis pour les agent absents ou en maladie, la gestion des délais est difficile.....

391 A Inspecteurs ont été évalués sur le Rhône (40 refus d'entretien)

32 dossiers en appel (A, B, C), 11 inspecteurs.

Sur les 11 A, 2 ont été reçus au titre du recours Hiérarchique.

Après le recours ;

3 ont obtenu satisfaction, 2 rejets, 6 admissions partielles.

4 dossiers présentés en CAPL :

Réserve de la CAP : 1 réduction de 2 mois et 3 réductions de 1 mois.

Au final :

1 dossier a été rejeté

1 dossier a obtenu une réduction de 2 mois

1 dossier a obtenu l'amélioration de 2 critères sur 3 du tableau synoptique

1 dossier a obtenu l'amélioration d'1critère sur 1 du tableau synoptique ainsi qu'une réduction d'ancienneté de 1 mois.

Au final, les élus FO ont défendu 4 dossiers -deux filières- sur 15 (répartis entre 4 OS) et ont obtenu 3 réductions d'ancienneté dont deux de deux mois.